



ATTESTATION DE CONFORMITE
« BONNES PRATIQUES DE
CONDITIONNEMENT DES POMMES DE TERRE
DESTINÉES AU MARCHÉ DU FRAIS »

BUREAU VERITAS CERTIFICATION

Atteste, en tant qu'organisme tiers indépendant référencé auprès du CNIPT pour les audits selon le référentiel « Bonnes Pratiques de Conditionnement des pommes de terre destinées au marché du frais », que l'opérateur

SAS TERROIRS D'OPALE
Rue de la Cloche – 59470 ESQUELBECCQ

est en conformité avec le référentiel

« Bonnes Pratiques de Conditionnement de pommes de terre destinées au marché du frais » à la version en date de juillet 2010, selon les règles d'audit définies par le CNIPT.

Cette attestation est valable trois ans sous réserve de réalisation d'un audit de surveillance.

Le statut actuel de cette attestation est disponible sur : <http://www.cnipt.fr>

N° enregistrement de l'attestation : 2015-CT656-95615-01

Date d'attribution de l'attestation : 01/01/2016

Date d'expiration de l'attestation : 31/12/2018

Fait à Rennes, le 09/02/2016

Jacques MATILLON

Directeur Général